

Image not found or type unknown



Embauche en cdd ou en cdi après contrat d'alternance

Par **Calonne**, le **21/08/2012** à **09:53**

Bonjour, je souhaiterais connaître les avantages possibles pour une entreprise souhaitant embaucher un apprenti en CDD ou en CDI à la suite d'un contrat en Alternance.
Niveau de l'employé : licencié
type d'entreprise : TPE
Merci
Cordialement.